

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4519c2fa-a460-4eee-b38d-566a0222929d>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4519c2fa-a460-4eee-b38d-566a0222929d> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Ferentinou Alexandra](#)

Date de soutenance : 03-12-2021

Directeur(s) de thèse : [Picod Fabrice](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris : 1992-....\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit communautaire

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Confiance légitime, Droit de l'Union européenne, Droit transitoire, Pouvoir discrétionnaire, Principe de légalité, Promesses, Retrait des décisions administratives, Rétroactivité, Principe de non-discrimination, Marge d'appréciation

**Mots-clés** :

- Confiance légitime (droit) - Pays de l'Union européenne
- Droit européen
- Légalité - Pays de l'Union européenne
- Droits acquis (droit) - Pays de l'Union européenne
- Estoppel (droit international) - Pays de l'Union européenne

**Résumé** : Dégagé de façon prétorienne par la Cour de justice de l'Union européenne, le principe de protection de la confiance légitime incarne dans l'ordre juridique de l'Union européenne les principes anciens et universels du respect de la parole donnée, de pacta sunt servanda et du non venire contra factum proprium. Il implique l'obligation, pour la puissance publique européenne, de respecter ses propres décisions ou engagements. Le principe de protection de la confiance légitime implique également qu'une personne publique, dont les actes ou les paroles sont contradictoires, assume les conséquences de ses contradictions. Il exprime ainsi les principes communément admis de l'interdiction de se contredire au détriment d'autrui et de l'estoppel. La protection que le principe de protection de la confiance légitime accorde aux sujets du droit de l'Union européenne est toutefois limitée. Le principe de confiance légitime n'est destiné à couvrir que des situations exceptionnelles. La Cour de justice de l'Union européenne n'a recours qu'à titre exceptionnel à ce principe lorsque l'application stricte de la règle européenne aboutirait à une injustice manifeste. La Cour de justice de l'Union européenne préserve prioritairement le large pouvoir d'appréciation conféré par les textes aux institutions européennes et nationales qui les autorise à changer brusquement de position lorsque les circonstances l'exigent. La Cour de justice de l'Union européenne assure en outre le respect du principe de légalité qui prime sur la protection de la confiance légitime des sujets de droit. Elle considère que les actes et agissements illégaux des autorités de l'Union européenne ne peuvent en principe engendrer des attentes légitimes.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star

Identifiant : 2021PA020047

Type de ressource : Thèse

